

# Compte-rendu Stage Histoire des arts



**Poursuivant la réflexion menée sur le sujet depuis trois ans, le SNES académique a organisé de nouveau un stage HIDA pour répondre aux attentes exprimées par les collègues concernés. Ce stage a réuni une cinquantaine de collègues au lycée Sévigné à Cesson le 17 mai. Les collègues sont venus nombreux pour écouter M. Jean-Yves Moirin, Inspecteur Général d'Arts Plastiques et Sandrine Charrier, responsable nationale des enseignements artistiques pour le SNES.**

En propos liminaires, M. Moirin, a souhaité préciser, dans une rencontre de ce type, le rôle de l'IGEN et son devoir de réserve et de loyauté envers sa hiérarchie de tutelle mais aussi son devoir de participer à tout débat lorsque celui-ci s'avère utile à la mise en œuvre de réformes. Il a tenu à rappeler que les propos qu'il ne manquerait pas de tenir sur ce nouvel enseignement d'histoire des arts le seraient en sa qualité d'IGEN pour les arts plastiques. C'est donc dans le cadre d'un stage organisé par une organisation professionnelle qu'il a accepté de répondre à nos questions.

À plusieurs reprises, il a pu souligner la conscience qu'il avait de l'insuffisance des dispositifs de formation des professeurs non spécialistes pour participer et organiser ce nouvel enseignement dans les établissements. Mais il a aussi précisé que des formations étaient organisées pour les corps d'encadrement : IPR, chefs d'établissement et qu'un site interministériel, sans doute encore trop insuffisant était à la disposition des collègues. Il précise encore être parfaitement informé des difficultés auxquelles les collègues sont confrontés tant au niveau des contenus que de l'évaluation pour le DNB.

En ce qui concerne les contenus, il a souligné le travail extrêmement consciencieux des collègues qui ont fourni un énorme travail mais sans toujours percevoir ce qu'on attendait d'eux. Selon lui, ce dispositif qui correspond à 50% des programmes ne veut surtout pas dire 50% du temps du cours. Il s'agit d'un dispositif interdisciplinaire qui doit s'ancrer sur les disciplines, pour les enrichir. Du point de vue de la méthode, le « fil rouge » le mieux adapté reste sans doute celui des thématiques qui permet plus aisément de faire sens pour les élèves. Le plus important est de trouver quelques fils suffisamment clairs qui permettent un questionnement pertinent qui puisse nourrir la transversalité. M. Moirin a pris l'exemple du thème « art et technique ». Il peut concerner toutes les formes d'arts et à toutes les époques ; la musique, les arts plastiques ; le cinéma, la photographie, le théâtre, la danse. Mais, si, par exemple, le choix de l'objet d'étude s'arrête sur une œuvre comme « Guernica » de Picasso, elle doit impérativement combiner l'approche du contexte historique faite par le professeur d'histoire et l'approche plastique faite par le professeur d'arts plastiques mais aussi intéresser le professeur de musique pour envisager l'environnement musical de l'époque et de même pour d'autres domaines d'expression artistique. C'est là le sens réel de cet enseignement qui peut mobiliser pas moins de deux enseignants pour assurer l'évaluation au DNB mais aussi la cohérence de l'approche transversale. Ceci étant, il précise que cet enseignement doit s'envisager sur la base des textes réglementaires et commencer dans le cadre disciplinaire ayant obligation de l'organiser mais, et surtout, sur la base des didactiques et pratiques pédagogiques spécifiques à leur discipline. En arts plastiques cette assise est celle d'une pratique associant étroitement agir et penser en prenant appui sur l'expérience que l'élève doit vivre pour mieux appréhender son rapport aux œuvres ou aux démarches artistiques. Celle-ci doit développer chez les élèves une pensée critique et permettre de mieux comprendre comment regarder le monde et cela grâce à l'artiste et à la production de son œuvre.



Cette place centrale de la pratique n'a absolument pas lieu d'être remise en cause par l'arrivée de l'histoire des arts. L'enseignement des arts plastiques a toujours préconisé un juste équilibre entre culture artistique et pratique exploratoire. C'est le rapport habituel aux références artistiques mais là où, dans une situation dynamique de questionnement, est convoquée la sensibilité.

M. Moirin a comparé ce dispositif à une forme d'itinéraire de découverte mais il a reconnu que le temps de concertation n'avait pas été prévu or ce temps est, du point de vue du SNES, absolument nécessaire. Il précise que ce dispositif mis en place dans les établissements pouvait, pour des questions d'efficacité et de temps, notamment de concertation, ne concerner que deux disciplines. Par contre, Il s'inquiète du fait que dans la très grande majorité des cas l'histoire des arts se réduise à une approche traditionnelle de l'histoire de l'art et à son périmètre d'étude limité aux seuls « beaux-arts » (peinture, sculpture, dessin estampes). Histoire des arts ne veut pas dire histoire de l'art là où la dimension historique est souvent dominante.

Encore une fois il précise que ce n'est pas l'esprit de cette réforme et que sans une rapide prise de conscience de ce glissement l'enseignement des arts plastiques s'en trouvera très altéré voire menacé.

M. Moirin rappelle encore que ce dispositif est interministériel et doit faciliter l'accès à la culture pour tous mais reconnaît que la couverture territoriale des lieux de ressources culturelles est très inégale. Le dispositif HIDA, doit faciliter l'accès à ces lieux, musées, services du patrimoine et aussi aux concerts et aux spectacles. Tout reste à la mesure des initiatives locales et à celle de la qualité des relations tissées avec les diverses institutions culturelles Quant à l'évaluation, elle du seul ressort des enseignants et doit porter sur le travail fait en classe. Elle peut se faire en cours ou en fin d'année. En fin d'année, il convient de faire un bilan. C'est l'équipe concernée par ce dispositif qui devrait se mettre d'accord sur l'évaluation. Elle doit être adaptée aux compétences d'un élève de 3e et ne doit pas relever du seul chef d'établissement.

En ce qui concerne les nouvelles modalités du capes et pour répondre aux questions de professeurs stagiaires présents dans la salle, M. Moirin a donné des précisions et indiqué que des informations sont accessibles sur « Educnet arts plastiques ».

Sandrine Charrier, a rappelé la position du SNES sur ce nouvel enseignement de l'histoire des arts. (cf encadré)

**Retrouvez le dossier Histoire des Arts sur le site du SNES :**  
<http://www.snes.edu/Histoire-des-arts-les-textes.html>

**Thérèse Jamet-Madec**



### **Des précisions tardives sur l'épreuve d'histoire des arts par le ministère !!**

La DGESCO a mis en ligne un point d'information sous forme de questions-réponses au sujet de l'épreuve d'histoire des arts. Vous pouvez le retrouver sur le site du SNES.

Il y a quelques inflexions ou précisions par rapport aux textes du BO.

Il y a notamment un point sur lequel on peut s'appuyer : « Tout professeur, issu d'autres disciplines (mathématiques, sciences, éducation physique, langues...) peut faire partie des examinateurs dès lors qu'il a participé à l'enseignement de l'histoire des arts. », c'est à dire que si vous êtes profs de maths ou de sciences... et que vous n'avez pas enseigné l'Histoire des Arts cette année, on ne peut pas vous imposer de participer au jury.



### **Le SNES demande**

- ✓ la suppression de l'épreuve d'histoire des arts ;
- ✓ une évaluation des élèves dans le cadre des disciplines impliquées ;
- ✓ que les oraux ne soient pas organisés dans le cadre des heures de cours, mais dans celui de journées banalisées ;
- ✓ que le recteur (ou par délégation le chef d'établissement) envoie des convocations aux membres désignés du jury, comme pour toute épreuve ;
- ✓ que les membres du jury perçoivent des indemnités d'examen ;
- ✓ que le travail des collègues soit respecté, avec le paiement des heures supplémentaires effectuées cette année, notamment pour la concertation.